|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/110-F** |
| **29 août 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LAPREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mardi 4 juin 2024, de 9 h 30 à 12 h 40**Président**: M. F. SAUVAGE (France) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Remarques liminaires de la Secrétaire générale | – |
| 2 | Élection du Président et du Vice-Président du Conseil | – |
| 3 | Allocution du Président du Conseil | – |
| 4 | Président et Vice-Présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | – |
| 5 | Allocution de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union | – |
| 6 | Approbation de l'ordre du jour de la session de 2024 du Conseil  | [C24/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0001/en) |
| 7 | Attribution des documents | [C24/DT/1](https://www.itu.int/md/S24-CL-240604-TD-0001/en) |
| 8 | Programme de gestion du temps | [C24/DT/2(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S24-CL-240604-TD-0002/en) |
| 9 | Questions d'organisation | – |
| 10 | Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union pour la période 2023-2024 | [C24/35](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0035/fr) |
| 11 | Plan opérationnel de l'Union pour la période 2025-2028 | [C24/28](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0028/fr) |
| 12 | Annonce du Conseiller de l'Ouganda concernant le Colloque mondial des régulateurs (GSR-24) | – |

# 1 Remarques liminaires de la Secrétaire générale

1.1 La Secrétaire générale souhaite la bienvenue à tous les délégués et déclare ouverte la session de 2024 du Conseil.

# 2 Élection du Président et du Vice-Président du Conseil

2.1 La Secrétaire générale propose que M. Frédéric Sauvage (France), qui a assumé les fonctions de Vice-Président du Conseil à sa session de 2023 et de Président par intérim du Conseil depuis le départ à la retraite de M. César Martinez (Paraguay) en décembre 2023, soit élu Président du Conseil pour la session de 2024.

2.2 M. Frédéric Sauvage (France) est **élu** Président du Conseil par acclamation.

2.3 Conformément aux principes de rotation et d'une répartition géographique équitable, la Vice-Présidence du Conseil revient à la Région C. La Roumanie a désigné Mme Cristiana Flutur.

2.4 Mme Cristina Flutur (Roumanie) est **élue** Vice-Présidente du Conseil par acclamation.

# 3 Allocution du Président du Conseil

3.1 Le Président exprime sa gratitude pour la confiance placée en lui et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <http://council.itu.int/2024/wp-content/uploads/sites/4/2024/09/C24-Statement-Chair-Council_PLinaug-f.docx>.

# 4 Président et Vice-Présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion

4.1 La Secrétaire générale rappelle que M. Dirk-Olivier von der Emden (Suisse) continuera d'assurer la présidence de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (ADM), et que Mme Aparajita Sharma (Inde) et M. Vilem Vesely (République tchèque) continueront d'assumer les fonctions de Vice-Présidents de la Commission permanente ADM.

# 5 Allocution de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union

5.1 La Secrétaire générale prononce l'allocution sur l'état de l'Union disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/osg/Pages/Speeches.aspx?ItemID=51>.

# 6 Approbation de l'ordre du jour de la session de 2024 du Conseil (Document [C24/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0001/en))

6.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C24/1(Rév.2); ce document est **approuvé**.

6.2 Un conseiller demande instamment d'accorder une importance particulière, parmi les nombreux points essentiels inscrits à l'ordre du jour du Conseil, à la nécessité de prendre une décision sur la question du bâtiment du siège de l'UIT lors de la session en cours, et de parvenir à un consensus sur une Résolution spécifique relative à la fourniture d'un appui et d'une assistance à la Palestine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications, ainsi qu'à l'examen des 20 ans du SMSI (SMSI+20) et à l'établissement du Pacte numérique mondial (GDC) de façon à éviter les doubles emplois et à compléter les activités existantes des Nations Unies, tout en veillant à ce que l'UIT joue un rôle majeur adéquat dans la mise en œuvre des résultats du GDC.

# 7 Attribution des documents (Document [C24/DT/1](https://www.itu.int/md/S24-CL-240604-TD-0001/en))

7.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C24/DT/1; ce document est **approuvé**.

# 8 Programme de gestion du temps (Document [C24/DT/2(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S24-CL-240604-TD-0002/en))

8.1 La Secrétaire de la plénière présente le programme de gestion du temps pour les séances plénières figurant dans le Document C24/DT/2(Rév.3), qui est **approuvé**.

8.2 Elle attire également l'attention sur le programme de gestion du temps de la Commission permanente ADM figurant dans le Document C24/DT/3(Rév.3). Les deux programmes de gestion du temps seront actualisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Conseil.

# 9 Questions d'organisation

9.1 La Secrétaire de la plénière confirme que les séances se dérouleront pendant les horaires de travail habituels et indique que les services d'interprétation et la documentation seront fournis dans les six langues officielles de l'Union. Tous les documents seront mis à la disposition des participants sur la page web du Conseil et au moyen de l'application C24 Sync. Les débats seront diffusés sur le web, conformément à la pratique antérieure. Le sous‑titrage en anglais des débats en plénière et en Commission permanente sera présenté dans la salle et sur le web.

9.2 Il est possible de participer à distance. Les participants à distance pourront prendre la parole après les conseillers présents dans la salle Popov. Les décisions ne seront prises que par les conseillers présents physiquement. Les États Membres observateurs ne peuvent s'exprimer qu'une seule fois sur un point donné.

9.3 Il est rappelé aux participants qu'il existe des normes de conduite, d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme que tout un chacun peut raisonnablement attendre dans le cadre des discussions, sans discrimination ni harcèlement. Le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, est applicable à toutes les réunions de l'UIT.

9.4 Il est **pris note** des informations relatives à l'organisation des travaux de la session de 2024.

# 10 Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités de l'Union pour la période 2023-2024 (Document [C24/35](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0035/en))

10.1 Le Vice-Secrétaire général présente le rapport figurant dans le Document C24/35 qui, avec la plate-forme web conçue spécifiquement pour la mise en œuvre des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et un rapport sur l'outil Power BI fondé sur différents tableaux de bord affichant les résultats pour chacune des cibles des plans stratégiques, constitue le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union. Ce rapport, qui porte sur la période allant de mai 2023 à avril 2024, rend compte de la réalisation du plan stratégique pour la période 2020-2023 en présentant les résultats pour les 24 cibles et cinq buts du plan, et constitue en même temps une base pour le tout nouveau cap fixé sur les deux grandes priorités que sont la connectivité universelle et la transformation numérique durable et les 12 cibles déterminées dans le plan pour la période 2024-2027. Il est prévu à l'avenir de faire correspondre la période considérée à l'année civile, afin de s'aligner sur le calendrier des rapports financiers de l'Union. La richesse des données contenues dans le rapport témoigne des progrès constants vers la connectivité universelle et la transformation numérique durable, mais aussi des obstacles persistants. Le rapport met également en évidence les évolutions et les mesures positives en ce qui concerne les partenariats, les membres et la mise en œuvre financière, et rend compte des travaux accomplis par les trois Secteurs.

10.2 Les conseillers se félicitent de ce rapport détaillé, saluant en particulier le travail accompli et l'attention constante accordée à la connectivité universelle et à la transformation numérique durable, et mettant l'accent sur les principaux domaines dans lesquels les activités de l'Union ont permis d'accomplir des progrès et doivent se poursuivre pour relever les défis liés à la connectivité, à l'accessibilité économique, à la réduction de la fracture numérique, au développement numérique inclusif, à la réduction des inégalités hommes-femmes, à la mobilisation des jeunes, aux pratiques numériques durables, aux normes relatives aux équipements économes en énergie, à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, au recyclage, à l'économie circulaire, aux changements climatiques et à l'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA), dans un cadre éthique qui atténue les risques. Certains conseillers attirent l'attention sur les mesures nationales prises par leur pays en faveur de la connectivité et de la durabilité numériques.

10.3 Plusieurs conseillers soulignent l'importance majeure de la collaboration et des partenariats multi-parties prenantes et saluent la réussite de l'initiative P2C et d'autres idées créatives en matière de partenariat et d'innovation pour répondre aux besoins croissants des membres. Deux conseillères indiquent que leurs administrations s'efforcent d'accroître la participation de leurs régulateurs, du secteur privé et des établissements universitaires aux travaux de l'UIT.

10.4 Plusieurs conseillers se félicitent des résultats de la CMR-23, qui sont importants pour la gestion et l'utilisation du spectre, et en particulier pour les services spatiaux, et qui contribuent à améliorer la connectivité et à progresser dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

10.5 Plusieurs conseillers saluent tout particulièrement les efforts déployés pour transformer l'UIT et la mettre en adéquation avec sa mission. Le Conseil lui-même a un rôle à jouer en donnant des orientations à l'UIT et en assurant la supervision de ses activités pour qu'elle mette en œuvre ses priorités essentielles dans les domaines des radiocommunications, de la normalisation et du développement des TIC. Les mesures consistant à accélérer les initiatives porteuses de transformation pour améliorer les mécanismes de contrôle, la transparence et l'éthique de l'UIT et consolider sa gestion financière, et à prendre une décision claire sur le siège de l'Union, contribueront à donner à celle-ci les moyens de relever les défis liés à la connectivité et à la transformation numérique durable qui se font jour.

10.6 Un conseiller propose que les rapports futurs suivent l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la mise en œuvre du plan, cernent mieux l'évolution des risques stratégiques et des mesures d'atténuation et fournissent davantage de renseignements sur la manière dont les catalyseurs contribuent effectivement à la mise en œuvre du plan stratégique.

10.7 En réponse à la question d'un conseiller, le Vice-Secrétaire général explique que, étant donné que le rapport couvre la transition entre deux plans stratégiques, il est nécessaire de traiter les priorités définies dans les deux plans, à compter de l'année prochaine; toutefois, le rapport annuel tiendra pleinement compte des buts stratégiques et des priorités thématiques énoncés dans le plan stratégique pour la période 2024-2027. Il remercie les conseillers pour leurs avis et leurs propositions d'amélioration, qui seront pris en compte, et notamment pour leur engagement et leur dévouement dans le cadre des travaux de l'UIT en général et en faveur de la transformation de l'Union en particulier. La nécessité de prendre des mesures cohérentes avec les processus mondiaux des Nations Unies, dont le futur Pacte numérique mondial (GDC), est bien comprise. Au sujet des lacunes persistantes recensées, le Vice‑Secrétaire général donne aux conseillers un aperçu de certains des travaux prévus pour la période à venir, en citant des exemples correspondants.

10.8 Le Document C24/35 est **approuvé**.

# 11 Plan opérationnel de l'Union pour la période 2025-2028 (Document [C24/28](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0028/en))

11.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) présente le Document C24/28, qui contient le projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2025-2028 et, en annexe, un projet de Résolution sur l'approbation de ce plan. Le projet de plan reprend la structure des Plans stratégique et financier pour la période 2024-2027 approuvés par la PP-22 et donne les informations suivantes sur les cinq priorités thématiques et les 43 produits: description de la priorité thématique; résumé de l'imputation de coûts pour 2025; aperçu des principaux résultats et indicateurs de résultat; principaux facteurs de risque; et contribution des produits aux coûts de 2025 pour chaque priorité thématique. Les plans opérationnels de l'UIT-R et de l'UIT-D ont été présentés respectivement aux réunions du Groupe consultatif des radiocommunications et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications. Le plan opérationnel de l'UIT-T sera présenté à la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications qui se tiendra fin juillet.

11.2 Plusieurs conseillers font part de leur satisfaction concernant le plan présenté. Deux conseillers soulignent que les informations sur la répartition des coûts en fonction des ODD sont utiles et reconnaissent le rôle majeur que joue l'UIT dans le domaine du développement mondial.

11.3 En réponse à des questions posées par des conseillers, le Chef du Département FRMD déclare que les propositions relatives à l'utilisation de l'excédent budgétaire de 1,4 million CHF résultant des économies réalisées lors de la mise en œuvre du budget en 2023 grâce à des mesures d'efficacité seront traitées dans le cadre de l'examen du Document [C24/19](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0019/en). Le déficit de 24 millions CHF mentionné par ailleurs n'est qu'un déficit comptable qui inclut l'amortissement des charges, du fait des nouvelles exigences en matière d'établissement de rapports des normes comptables IPSAS. La structure des coûts présentée au § 3.2 du document est conforme à la méthode d'imputation des coûts décrite dans la Décision 535 du Conseil (C04, modifiée C14), selon laquelle les dépenses de personnel sont imputées aux priorités et aux produits sur la base d'études de gestion du temps. Les coûts des services d'appui et des services administratifs centralisés du Secrétariat général pour les Secteurs sont réimputés aux produits des Secteurs; cela explique la contribution prépondérante des coûts du Secrétariat général aux priorités thématiques. Les plans opérationnels détaillés des Secteurs sont examinés par les groupes consultatifs respectifs, et le plan opérationnel quadriennal glissant tient compte des résultats des conférences et assemblées. La Convention de l'UIT prévoit que le plan opérationnel quadriennal glissant couvre l'année suivante et les trois années restantes. Par conséquent, le plan opérationnel figurant dans le Document C24/28 fournit les chiffres financiers pour 2025 et uniquement des informations quant aux résultats et aux indicateurs pour les trois années suivantes.

11.4 Le Conseil **approuve** le plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2025-2028 et **adopte** la Résolution figurant dans l'Annexe A du Document C24/28.

11.5 Le Vice-Secrétaire général garantit aux conseillers que le Secrétariat tiendra compte de leurs observations et de celles des groupes consultatifs. Il entend saisir l'occasion offerte par le nouveau plan stratégique et le processus de transformation, y compris la gestion axée sur les résultats, pour améliorer et renforcer les plans opérationnels, en axant davantage le cadre de planification sur les résultats et les retombées et en l'utilisant au mieux pour hiérarchiser et optimiser les ressources.

# 12 Annonce du Conseiller de l'Ouganda concernant le Colloque mondial des régulateurs (GSR-24)

12.1 Le Conseiller de l'Ouganda, au nom du Gouvernement de son pays et de la Commission des communications de l'Ouganda (UCC), exhorte les membres de l'UIT à participer au prochain Colloque mondial des régulateurs (GSR-24), que l'Ouganda est fier d'accueillir à Kampala du 1er au 4 juillet 2024 et qui aura pour thème "Réglementer pour produire des effets". Toutes les informations détaillées sur cette manifestation, qui marquera également le 25ème anniversaire de l'UCC, sont disponibles sur le site web de l'hôte à l'adresse suivante: <https://ugandagsr2024.go.ug/>.

La Secrétaire générale: Le Président:
D. BOGDAN-MARTIN F. SAUVAGE